

Cela répond suffisamment je crois, à l'objection concernant les pentes. J'ai commencé, M. l'Orateur, en mentionnant le reproche que nous adressent les députés de la gauche d'abandonner notre parti. Je conclurai en parlant plus en détail des exemples qu'ils ont ajoutés au précepte.

Ces messieurs sont de fort bons élèves d'un écrivain de la *Revue d'Edimbourg* qui entreprit, il y a un quart de siècle, de faire connaître les maximes de l'opposition. Qu'on me permette de lire un extrait de cet écrit :

" Quelque programme qu'adopte le gouvernement, le député de l'opposition doit pouvoir trouver un motif général ou spécial de censure. En deux mots, à l'égard du gouvernement, il doit jouer le rôle de l'avocat du diable. Il est chargé d'accuser l'administration, de dire tout ce qui peut paraître tant soit peu plausible contre chaque mesure, chaque acte, chaque parole de chaque ministre, contre toute personne au service et sous le contrôle du ministère. Il est clair (fait observer l'écrivain) que pareille charge unie à un vif intérêt personnel qui porte le député de l'opposition à dénaturer les faits, diffamer et ruiner un ministre, laisse le ministre en butte à de graves insultes."

Depuis sept semaines, nous avons eu, je pense, de fréquents exemples de cette manière d'agir.

Je parlerai maintenant des maximes. Je ne mentionnerai pas celles qu'il a fait valoir dans le premier cas, mais de celles qu'il a mises en avant dans le second :

" Secondement, on peut condamner la mesure comme prématurée. Nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour l'examiner. Il n'y a pas eu d'enquête. Les faits n'ont pas été constatés. Les documents ne sont pas imprimés. Le comité n'a pas fait rapport. Les députés n'ont pas eu le temps de se mettre en communication avec leurs électeurs. Le pays a été surpris."

Tel est le programme qui doit inspirer les députés de la gauche, et ils s'y sont pleinement conformés. Combien de fois n'a-t-on pas répété, dans cette Chambre, que nous n'avons pas eu le temps d'examiner la mesure, que les députés n'ont pas eu le temps de se mettre en communication avec leurs électeurs et qu'on a surpris le pays? De plus, ce qu'ils ne trouveront pas dans l'*Edinburgh Review*, d'appliquable à leurs projets, ils le trouveront dans les *Bigelow Papers* où le candidat est représenté racontant l'histoire de sa campagne électorale et récitant ces vers :

" We got up percessions, and shooted hooraws  
And marched through the mud for the good of the cattle."

Seulement, au lieu de *percessions*, les députés de la gauche ont organisé des *petitions*, et au lieu marcher dans la vase, ils se sont perdus dans les métaphores. Ils ont organisé des assemblées et passé des résolutions nous invitant à recourir à l'appel au peuple. Mais, M. l'Orateur, allons-nous remettre à nos commettants le soin de remplir un devoir qu'ils nous ont confié? Allons-nous faire retomber sur eux la tâche qu'ils nous ont imposée de consacrer nos journées et nos veilles à examiner toute mesure qui affecte la chose publique? Nous qui sommes censés avoir des moyens supérieurs d'arriver à une décision, allons nous avouer que nous sommes incapables, et attendrons-nous que le peuple ait examiné tous les détails de la mesure compliquée qui nous est soumise et analysé les sophismes des députés de la gauche? Mais le jour du jugement arrivera et la trompette de l'Archange aura sonné avant que les politiciens aient cessé de se battre à propos du syndicat!

Le député de Gloucester et d'autres députés ont parlé d'une assemblée tenue à Halifax. En effet, il y a eu une assemblée à Halifax, et le député de Gloucester y a parlé. Or j'ai à lui dire que nous ignorions qu'il devait honorer notre division électorale de sa visite, sans quoi nous aurions pu modifier notre réponse au club des jeunes libéraux, et différer notre retour à Ottawa pour assister à l'assemblée convoquée par eux. Mais quelle qu'ait pu être la décision de cette assemblée, le député de Gloucester m'a fourni une réponse péremptoire à cette décision. Nous savons que, dans sa propre division, une réunion d'électeurs a passé une résolution qui a été lue en cette Chambre, et dont l'honorable député a parlé en ces termes :

" Cela me permet de dire à la Chambre qu'à ma connaissance pas un seul de ces messieurs n'a voté pour moi à aucune élection, mais qu'à ma  
M. RICHEY

connaissance, également, chacun d'eux m'a combattu à chaque élection; ils m'ont combattu lorsque ma majorité était de 1,200 et fait leur possible pour empêcher mon élection et je crois reconnaître un des noms, c'est celui du candidat qui se présentait contre moi."

Je n'ai pas les noms de toutes les personnes qui étaient présentes à l'assemblée de Halifax, mais je connais celles qui se trouvaient sur la plateforme et, à l'exception de deux, je puis leur opposer le langage de mon honorable ami. Je puis dire qu'à ma connaissance, aucun de ces messieurs n'a voté pour moi, mais que chacun d'eux—j'en suis sûr—m'a fait de l'opposition, alors que ma majorité était, je ne dirai pas de 1,200, mais je crois qu'elle atteindra ce chiffre si le gouvernement reste fidèle à son programme; je puis dire, toutefois, qu'elle était de 900 dans la cité de Halifax et à Dartmouth, et j'ajouterai que ces messieurs ont fait tout en leur pouvoir pour empêcher mon élection.

J'irai plus loin, et j'ajouterai que je connais un des noms, et c'est celui du candidat qui se présentait contre moi. En somme, M. l'Orateur, cette assemblée se distinguait uniquement par la présence de plusieurs candidats battus. Elle était présidée par un ancien représentant qui représente aujourd'hui un parti battu. L'honorable monsieur a été escorté à l'assemblée par des candidats et, sur la plateforme, des candidats battus siégeaient à sa gauche et à sa droite. J'ai reçu plusieurs lettres de mes électeurs, et pas une seule—excepté celle qui me transmet officiellement les résolutions adoptées à l'assemblée dont nous a parlé le député de Gloucester (M. Anglin), pas une seule ne contient un mot contre l'opportunité de ratifier ce contrat.

Tous mes électeurs l'approuvent, et une association de libéraux-conservateurs de Halifax, réunie en assemblée annuelle, apprenant que les résolutions concernant le chemin de fer étaient adoptées en comité, adressa, par télégraphe, ses félicitations à mon honorable collègue et à moi-même, ajoutant que tous les membres de l'association approuvaient les conditions du contrat.

J'espère que les députés de la gauche admettront que le député de Gloucester n'a rien à n'apprendre, quand il s'agit d'étudier les sentiments de mes électeurs et de travailler à leurs intérêts. C'est une erreur, quand on navigue sur la mer politique, de vouloir toujours mettre sa voile au vent de la faveur populaire; mais il est bon que le vent souffle pour nous du côté d'où il vient aujourd'hui; et loin d'ajouter foi aux prédictions des députés de la gauche, je crois que cette brise nous conduira sûrement au port.

M. BRECKEN. Je ne retiendrai pas longtemps la Chambre. J'aurais désiré prendre la parole immédiatement après le député de Gloucester (M. Anglin). La pétition venant de l'île du Prince-Edouard et présentée par l'honorable député, porte un plus grand nombre de signatures que toute autre pétition soumise à la Chambre, et c'est pourquoi elle a eu l'avantage d'attirer considérablement l'attention. Mon collègue, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, a indiqué la nature de la pétition. Naturellement, j'étais absent de l'île quand cette pétition a été signée et je ne puis rien dire au sujet des signatures.

J'ai parcouru les noms, et je trouve que certaines signatures sont inscrites deux fois; la chose a-t-elle été faite avec intention, ou a-t-elle eu lieu par accident, c'est ce que je ne saurais dire. Je ne saurais parler qu'avec respect d'une pétition venant de mes électeurs, parce que je crois que le droit de pétition est un des droits les plus sacrés du peuple dans un pays libre, mais je vais donner quelques-unes des raisons pour lesquelles cette pétition ne m'empêchera pas de défendre le vote que j'ai déjà donné.

La pétition présentée par le député de Gloucester était accompagnée d'une lettre d'un jeune avocat qui pratique depuis 18 ou 20 mois au barreau de l'île.

Dans cette lettre, adressée à l'honorable M. Haythorne, je trouve le passage que voici :

" La population de l'île ne se fiera à aucun des cinq autres membres; en sorte que si M. Yeo ne revient pas, nous conférons volontiers la péti-